



# Commune de Dambach-La-Ville

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 octobre 2011

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 20 octobre 2011, et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le 25 octobre 2011 en séance ordinaire, à 19H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, maire.

Etaient présents : 12

M. Gérard ZIPPERT, Maire, M. Claude HAULLER, Mme Christiane SCHEPPLER, adjoints, MMES et MM. Romain BURRUS, Myriam WINKLER, Anne-Marie BELENFANT, Etienne ADLOFF, Sébastien ROSSI, Pierre-Nicolas MERSIOL, Philippe SCHUHLER, Maximilien ZAEPFFEL, Guy JACOB

Absents excusés : 7

M. Michel DIETRICH qui donne procuration à M. Gérard ZIPPERT  
Mme Sabine LEISER qui donne procuration à Mme Anne-Marie BELENFANT  
MM. Jean-Marie GLEITZ qui donne procuration à M. Claude HAULLER;  
Mme Annie MICHEL, qui donne procuration à Mme Christiane SCHEPPLER  
Mme Corinne HOFF qui donne procuration à M. Etienne ADLOFF  
M. Olivier KEMPF  
M. Pierre LEVYCKYJ

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Secrétaire de séance : Christiane SCHEPPLER

Assistante déléguée au secrétariat : Florence MEYER

19 H 00 : Intervention des architectes du foyer culturel G. MEYER, MM GARRUCHET ET CHEVALLIER

19 H 30° : Intervention de M. Hugues PETIT, Président de la Communauté des Communes du Bernstein et de l'Ungersberg, et du Directeur des Services, M. Michel DENEUX

Le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour

11) Programme de travaux 2012 et état de prévision des coupes - Forêt de plaine

et demande à délibérer sur le point 3. Partage de la taxe foncière émanant de la plateforme avec les autres communes de la Communauté des Commune en fin de séance avant le point divers de l'ordre du jour.

## ordre du jour

1)	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2011	2
2)	Foyer culturel G. MEYER - approbation de l'Avant projet définitif	2
4)	Maison attenante tour d'Ebersheim – création d'un local associatif	3
5)	Remboursement anticipé – emprunts de la Zone artisanale du Wasen	4
6)	Recensement 2012 – création de postes	4
7)	Forêt – approbation de l'état d'assiette 2013	5
8)	Voirie acquise – fixation de la valeur comptable	6
9)	Renouvellement du parc de photocopieurs	7
10)	Avenant à la convention avec BOUYGUES – Loyer antenne	8
11)	Programme de travaux 2012 et état de prévision des coupes – Forêt de plaine	8
3)	Partage de la taxe foncière émanant de la plateforme avec les autres communes de la Communauté des Communes	9
12)	Divers	10
a)	Droit de préemption urbain	10
b)	Antenne de téléphonie mobile	10
c)	Concert d'orgue et trompette dans le cadre des festivités de Noël au Pays du sapin	11
d)	Festival de musique- mai 2012	11
e)	Plateforme d'alsace centrale – 2 <sup>ème</sup> tranche	11
f)	Réunion avec M. HALLEZ	11
g)	Burgenstrasse	12
h)	Projet de schéma départemental de fusion intercommunale	12
i)	Nettoyage du château du Bernstein	12

### **1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2011**

Le procès verbal du 28 septembre 2011, transmis aux conseillers avec l'invitation à la présente séance, est adopté à l'unanimité.

### **2) Foyer culturel G. MEYER - approbation de l'Avant projet définitif**

M. Chevallier présente au Conseil Municipal les différentes modifications qui impactent le projet de réalisation du foyer culturel Georges Meyer, suite à la rencontre de l'ABF du 19/10/2011, ainsi que suite à la discussion menée avec M. JACQUEMOND, responsable technique de l'Agence culturelle d'Alsace ;

- M. Chevallier n'ayant pas encore l'ensemble des éléments pour fournir le chiffrage de l'avant-projet définitif,

Le Conseil Municipal décide d'ajourner ce point et de le reporter à la prochaine séance du Conseil Municipal programmée au jeudi 17 novembre 2011.

#### 4) Maison attenante tour d'Ebersheim – création d'un local associatif

Suite à l'étude de faisabilité qui a été confiée à M. Jean-Luc ISNER, Maître d'œuvre du projet, celui-ci nous a fait parvenir un chiffrage pour la création d'un local multi-associatif composé d'une œnothèque à la cave et d'une salle de réunion au RDC surélevé, dans la maison attenante à la tour d'Ebersheim.

Les travaux sont estimés à 120 000 €HT.

Liste des lots :	Montant HT	Montant TTC
Lot N°01 GROS-OEUVRE	30 600,00	36 597,60
Lot N°02 MENUIS. EXTERIEURES BOIS	5 000,00	5 980,00
Lot N°03 MENUIS. INTERIEURE BOIS	4 940,00	5 908,24
Lot N°04 PLATRERIE - CLOIS. SECHES	8 575,00	10 255,70
Lot N°05 CARRELAGE – FAIENCE	7 736,00	9 252,26
Lot N°06 PEINTURE - REVET. MURAUX	3 451,80	4 128,35
LOT N°7 MONTE HANDICAPES	20 000,00	23 920,00
LOT N°8 ELECTRICITE	15 000,00	17 940,00
LOT N°9 PLOMBERIE SANITAIRE	18 000,00	21 528,00
LOT N°10 ISOLEMENT AU FEU	5 000,00	5 980,00
<b>TOTAL ESTIMATION TRAVAUX</b>	<b>118 302,80</b>	<b>141 490,15</b>
<b>IMPREVUS 5 %</b>	<b>5 915,14</b>	<b>7 074,51</b>
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>124 217,94</b>	<b>148 564,66</b>
<b>MAITRISE D'OEUVRE &amp; FRAIS DIVERS</b>	<b>18 632,69</b>	<b>22 284,70</b>
<b>Total :</b>	<b>142 850,63</b>	<b>170 849,35</b>

Le projet est chiffré à 170 849,35 € TTC (coût de maîtrise d'œuvre inclus).

Le Conseil Municipal,  
Après délibération et vote

- Décide de réaliser le projet ;
- Autorise le Maire à lancer une consultation pour retenir le MOE du pour réaliser un avant-projet ;
- Autorise le Maire à lancer une consultation pour retenir les entreprises chargées du projet ;
- Autorise le Maire à déposer une autorisation d'urbanisme pour réaliser ce projet ;
- Charge le Maire de solliciter des subventions auprès du Conseil Général et de la région.

## **5) Remboursement anticipé – emprunts de la Zone artisanale du Wasen**

La Commune a concrétisé la vente de terrains dans la zone du Wasen et souhaite procéder à des remboursements anticipés sur les 2 emprunts qui courent.

Vu l'avis favorable de la Commission administrative,

Le Conseil Municipal,

- Décide de solder l'emprunt n° de 400 000 €, à la date du 01/11/2011, soit un capital restant dû de 208 525,17 €.
- Décide de procéder à un remboursement anticipé de capital sur l'emprunt de 500 000 €, pour un montant de 94 000 €. Le remboursement se fera également au 31/10/2011 également.

Le capital restant dû au terme de ce remboursement sera de 314 200,12 €.

L'adjoint Claude Hauller signale que la Commune n'a pas d'emprunt toxique en cours.

## **6) Recensement 2012 – création de postes**

Le recensement de la population dambachoise aura lieu du 19 janvier 2012 au 18 février 2012 ;

L'opération sera suivie par le coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'INSEE durant cette période, ainsi que le référent des agents recenseurs. Le coordonnateur communal gère l'opération de recensement et est garant de son bon fonctionnement.

Le Conseil Municipal,

- Décide de créer le poste de coordonnateur communal vacataire à compter du 01/11/2011 au 28/02/2012
- Décide de fixer le niveau de rémunération comme suit :  
Rémunération brute forfaitaire de 700 €
- Décide pour ce faire de créer 4 postes d'agents recenseurs vacataires à compter du 01/01/2012 jusqu'au 28/02/2012.
- Décide de fixer leur niveau de rémunération comme suit :  
0,60 € par foyer consulté + 1,20 € par feuille individuelle collectée

A titre d'indication sur la base du recensement de l'année 2007 cette rémunération représente la somme suivante :

Pour information le niveau de rémunération 2007 était fixé comme suit : 1,5 € par foyer et 0,60 € par bulletin individuel + 60 € pour les agents non communaux au titre de la formation.

District	Rémunération en € brute	2007	2012
1 :	192 foyers et 408 bulletins individuels :	532,80 + 60 €	604,80 €
2 :	210 foyers et 384 bulletins individuels :	545,40	586,80 €
3 :	208 foyers et 604 bulletins individuels :	795,20	849,60 €
4 :	227 foyers et 404 bulletins individuels :	532,80 + 60 €	621,00 €

Si on rééquilibre les districts (découpage des secteurs par personne), cela donne en moyenne 665,55 € brut par personne.

## **7) Forêt – approbation de l'état d'assiette 2013**

M. le Maire fait part au Conseil municipal d'un courrier daté du 28 septembre 2011, émanant de l'ONF, agence de Schirmeck, portant sur l'approbation de l'état d'assiette 2013, qui conformément à l'article 12 de la charte de la forêt communale, prévoit que les propositions d'état d'assiette des forêts communales soient approuvées par délibération du Conseil Municipal.

Cet état d'assiette permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage, dans les forêts de plaine et de montagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Approuve l'Etat d'assiette 2013 de notre forêt communale et autorise M. le Maire à signer le document.

## EXTRAIT D'ETAT D'ASSIETTE

Agence de Schirmeck

Exercice : 2013

Unité territoriale	Triage	Forêt	Série	Code Etat d'Assiette	n°EA	Nature technique de la coupe	Localisation des produits accidentels	Numéros des unités de gestion	Surface à parcourir (xx,xx ha)	Mode de dévolution prévu (BF ou BP)	Exercice initialement programmé (si différent 2013)	Coupes à reporter sur un exercice ultérieur
Piémont	Willerpfad	DAMBACH MONTAGNE	U	CR	13 5 084 19	PA	AMEL			BF		
Piémont	Willerpfad	DAMBACH MONTAGNE	U	CR	13 5 084 29	PA	RGN			BF		
Piémont	Willerpfad	DAMBACH PLAINE	U	CR	13 5 084 36	PA	IRR			BF		
Piémont	Willerpfad	DAMBACH PLAINE	U	CR	13 5 084 18	PA	AMEL			BF		
Piémont	Willerpfad	DAMBACH MONTAGNE	U	ASATT	-	AMEL		3_B	21,68	BF	-	-
Piémont	Willerpfad	DAMBACH MONTAGNE	U	CR	13 2449 00	AMEL		27	12,60	BF	-	-
Piémont	Willerpfad	DAMBACH MONTAGNE	U	CR	13 2450 00	AMEL		28	16,57	BF	-	-
Piémont	Willerpfad	DAMBACH MONTAGNE	U	ANRJI	13 2451 00	RGN		38_A	13,18	BF	0	-
Piémont	Willerpfad	DAMBACH MONTAGNE	U	CR	13 2452 00	AMEL		39	20,48	BF	-	-
Piémont	Willerpfad	DAMBACH MONTAGNE	U	CR	13 2453 00	RGN		42_A	10,47	BF	2015	-
Piémont	Willerpfad	DAMBACH MONTAGNE	U	CR	13 2454 00	AMEL		42_B	3,30	BF	-	-
Piémont	Willerpfad	DAMBACH MONTAGNE	U	CR	13 2455 00	APR		43	18,14	BF	-	-
Piémont	Florethal	DAMBACH PLAINE	U	CR	13 2456 00	IRR		68_J	4,05	BF	-	-
Piémont	Florethal	DAMBACH PLAINE	U	CR	13 2457 00	IRR		75_I	5,56	BF	-	-
Piémont	Florethal	DAMBACH PLAINE	U	CR	13 2458 00	IRR		79_I	4,63	BF	-	-

Code Etat d'Assiette :

R : coupe réglée  
 SATT : suppression coupe (amélioration)  
 VATT : ajout amélioration non prévue  
 SRJI : suppression coupe (régénération)  
 SRJI : changement de quotité (régénération)  
 VATT : anticipation (amélioration)  
 SATT : changement quotité (amélioration)  
 VRJI : régénération non prévue  
 STR : coupe par tacite reconduction

Autres codes :

Produits accidentels : PA  
 Coupes d'amélioration : AMEL  
 Coupes de régénération : RGN  
 Coupes de futaie irrégulière : IRR  
 Coupe de préparation : APR  
 Bois vendus sur pied : BP  
 Bois vendus façonnés : BF  
 Coupe de taillis : TS

APPROUVE PAR LE DIRECTEUR D'AGENCE

A Schirmeck, le 23/09/2011

Jean-François BERTRAND

**8) Voirie acquise – fixation de la valeur comptable**

Suite à l'acquisition des emplacements réservés qui suivent :

- rue Buehlmatt (MEYER Marina) – en 2011 – section 25 parcelles 495 et 496 d'une superficie totale de 0,16 ares à l'euro symbolique
- rue du Falkenstein (BENDIYAN) - en 2011 – section 15 n° 1088/310 d'une superficie de 0,15 ares à l'euro symbolique

Cette valeur doit être fixée par le Conseil Municipal pour toute la voirie que la Commune a acquise et va acquérir.

Le Conseil Municipal après délibération et vote,

- décide de fixer cette valeur à 6 720 € / are, pour l'ensemble des emplacements réservés concernant la voirie, soit 60 % du prix fixé par le Domaine pour l'are constructible en zone UB
- Décide de prévoir les crédits au budget pour pouvoir réaliser les écritures d'intégration comme suit :

- Pour la vente MEYER

C/2112 – chap 041 : 1 100 €

C/1021 – chap °041 : 1 100 €

- Pour la vente BENDIYAN :

C/2112 – chap 041 : 1 100 €

C/1021 – chap °041 : 1 100 €

## **9) Renouvellement du parc de photocopieurs**

Suite aux consultations menées auprès de plusieurs entreprises pour le renouvellement de notre parc de photocopieurs,

Le Conseil Municipal

Décide d'opter pour l'acquisition plutôt que la location de nouvelles machines.

La dépense sera prise au c/2183 op 84

Charge le Maire de mener les négociations et de le retenir la proposition la mieux disante.

## 10) Avenant à la convention avec BOUYGUES – Loyer antenne

La Sté BOUYGUES Télécom propose de passer un avenant au contrat actuel qui régit la redevance pour l'occupation de l'Eglise par l'opérateur de téléphonie mobile.

Ce contrat a été signé en 2002 pour une durée de 15 ans et prévoit une augmentation du loyer basée sur l'indice du coût de la construction.

Après une baisse de l'indice de 4,10 % en 2010, et une augmentation de 1,26 % en 2011, la société BOUYGUES nous propose de pallier les variations importantes dues à l'ICC et d'indexer la redevance sur un taux fixe annuel de 2 %.

Pour information, le loyer était de 6000 € en 2002 et il est aujourd'hui de 7 984,21 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

Décide à l'unanimité de conserver l'indice en l'état

## 11) Programme de travaux 2012 et état de prévision des coupes – Forêt de plaine

Vu l'état des travaux programmés en 2012 et l'état des coupes transmis par M. ZIRNHELD, agent ONF,

Le Conseil Municipal après délibération et vote,

Approuve **l'état prévisionnel des coupes**, chablis et bois non façonnés, pour un **montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 20 670 € HT** pour un volume de 591 m<sup>3</sup>.

- délègue le Maire pour les signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal
  
- vote les crédits correspondants à ces programmes :
  - 12 163,00 € HT pour les travaux d'exploitation.
  - 10 565,20 € HT pour les travaux patrimoniaux :
    - 0,00 € HT de travaux d'investissement.
    - 10 565,20 € HT de travaux d'entretien.
  - soit : **22 728,20 € HT au total**

Le Conseiller municipal Sébastien Rossi sollicite l'organisation d'une réunion avec les agents ONF pour présenter le « potentiel global » de la forêt...



### 3) Partage de la taxe foncière émanant de la plateforme avec les autres communes de la Communauté des Communes

M. PETIT, Président de la Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg ainsi que le Directeur des Services, M. DENEUX sont présents pour solliciter la mise en place d'un fonds de concours émanant de la taxe foncière provenant du périmètre de la plateforme départementale, au profit des autres communes membres de la Communauté des Communes, en contrepartie de la prise en charge des coûts de gestion de voirie par la Communauté des Communes.

Ils expliquent que la taxe foncière en provenance de la plateforme a ramené 63 003 € à la Commune au titre de l'année 2010.

Ils proposent que la moitié de cette manne soit partagée avec les Communes membres de la Communauté des Communes du Bernstein et de l'Ungersberg au prorata du nombre d'habitants, selon le tableau de répartition ci-dessous.

Commune	Population CdC (DGF 2010)	Population (Fonds de concours)	Montant (Fonds de concours)	Reste à Dambach la Ville
Bernardvillé	217	217	1 807,00	31 501,50
Blienschwiller	314	314	2 614,00	
Dambach la Ville	1 973			
Epfig	2 195	2 195	18 273,00	
Itterswiller	280	280	2 331,00	
Nothalten	465	465	3 871,00	
Reichsfeld	313	313	2 606,00	
<b>TOTAL</b>	<b>5 757</b>	<b>3 784</b>	<b>31 501,50</b>	<b>31 501,50</b>

En contrepartie, la Communauté des Communes du Bernstein conserverait la charge de la voirie (représentées dans le tableau ci-dessous) plutôt que de la rétrocéder à la Commune.

Années	Objet	Coût de Fonctionnement
2011 - 2012 - 2013 2011 à 2020 par année	Espace vert	14 000,00
	Electricité	3 000,00
	Déneigement	1 200,00
	Eaux pluviales	7 500,00
	Entretien luminaire	1 500,00
	Amortissement Voirie définitive	10 000,00
	Curage bassin	4 000,00
	<b>Total</b>	<b>41 200,00</b>

Le Conseil Municipal, après délibération,

Emet un avis défavorable à cette proposition.

## 12) Divers

### a) Droit de préemption urbain

La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption lors des ventes qui suivent :

- Vente des consorts JAEGLÉ à Mme Mireille GRAUP et M. Charles SCHWARZ du terrain bâti au 24 rue des Vosges – section 25 parcelle n°276 d'une superficie de 5,19 ca
- Vente de M. SCHONSTEIN et Melle TRITSCHLER à GAUDIN Jean-Charles d'un appartement de 51,50 m<sup>2</sup> et d'une cave de 8,90 m<sup>2</sup> sis au 7A rue du Presbytère – section 18 parcelle 331/11

### b) Antenne de téléphonie mobile

M. le maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu les personnes qui ont signé le recours contre le projet d'implantation de l'antenne relais de téléphonie mobile au lieu-dit maymatten en date du samedi 15 octobre 2011.

Elles lui ont remis une pétition contre ce projet comportant 135 signatures.

Il a été décidé d'organiser une réunion d'information entre les personnes ayant signé le recours et les opérateurs de téléphonie mobile le samedi 26 novembre à 10 H en mairie.

**c) Concert d'orgue et trompette dans le cadre des festivités de Noël au Pays du sapin**

Le maire informe les conseillers qu'il a pu faire inscrire ce concert dans le calendrier de ces festivités. Il aura lieu le samedi 3 décembre à 20 H à l'Eglise, avec entrée libre et plateau.

**d) Festival de musique- mai 2012**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est actuellement en contact avec M. PALLAUD organiste qui a fait l'objet d'une remise de prix « Talent d'Avenir » par la Région, en tant qu'organisateur du Festival des orgues CALLINET d'Alsace.

M. PALLAUD, propose à la Commune de participer au festival de l'année 2012. En effet, l'organiste précise que l'Eglise de Dambach possède un orgue MERCKLIN remarquable par sa sonorité.

M. le Maire mettra ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil.

**e) Plateforme d'alsace centrale – 2<sup>ème</sup> tranche**

**Une exposition publique** des études relative à la modification du dossier de création de la ZAC de la Plate Forme d'Activités de Dambach-la-Ville aura lieu du **Lundi 10 octobre au Vendredi 25 novembre 2011**, période durant laquelle des panneaux d'information ainsi qu'un registre servant à noter les remarques de la population, seront à la disposition du public dans les mairies de la Communauté de Communes aux heures habituelles d'ouverture.

- du 10 au 14 octobre 2011 à la Mairie de Dambach la Ville
- du 17 au 21 octobre 2011 à la Mairie de Blienschwiller
- du 24 au 28 octobre 2011 à la Mairie de Nothalten
- du 31 octobre au 04 novembre 2011 à la Mairie d'Itterswiller
- du 07 au 10 novembre 2011 à la Mairie de Bernardvillé
- du 14 au 18 novembre 2011 à la Mairie de Reichsfeld
- du 21 au 25 novembre 2011 à la Mairie d'Epfig

**f) Réunion avec M. HALLEZ**

Suite à la réunion avec M. HALLEZ, il a été décidé d'organiser un concert de piano pour inaugurer l'achèvement des travaux de la première tranche du foyer culturel G. MEYER.

Ce concert aura lieu au courant du mois d'avril 2012 et sera financé par Mme Léone MEYER. Cela permettra à la Commune d'organiser une présentation du futur projet de foyer culturel à la population qui participera au concert.

#### **g) Burgenstrasse**

M. Etienne ADLOFF informe le Conseil municipal que l'ADT a pris contact avec la Commune au sujet de la Route des Châteaux, « die Burgenstrasse » qui existe actuellement en Allemagne et qui rencontre un grand succès touristique.

La démarche actuelle de l'ADT vise à prolonger cette route jusqu'aux châteaux forts d'Alsace et d'y inclure ainsi le Fleckenstein, Wangenbourg, le Haut-Kœnigsbourg, et le Hohlandsbourg près de Wettolsheim.

La Commune n'est pas concernée directement par cette démarche, mais le circuit de visite des châteaux pourrait englober notre cité médiévale. L'ADT pense à faire la promotion de l'enceinte du village.

Le site Internet qui présente cette route des châteaux a une résonance européenne voire mondiale ([www.burgenstrasse.de](http://www.burgenstrasse.de)).

#### **h) Projet de schéma départemental de fusion intercommunale**

M. le Maire a participé à une réunion des maires du canton de Barr en date du 24 octobre 2011 animée par M. le Préfet au sujet du projet départemental de fusion intercommunale.

La précision apportée par le Préfet : il prendra un arrêté d'ici la fin de l'année qui fixera le contour des nouvelles intercommunalités, mais les communes pourront encore discuter de la mise en œuvre concrète de ces fusions durant toute l'année 2012.

#### **i) Nettoyage du château du Bernstein**

Deux séances de nettoyage et débroussaillage des abords du Château du Bernstein, organisées par M. André FISCHBACH, veilleur du château, ont eu lieu les samedis 17 septembre 2011 et le 15 octobre 2011.

Une troisième session de nettoyage aura lieu le samedi 5 novembre 2011.

La séance est levée à 22H00.

La secrétaire de séance  
Christiane SCHEPPLER

Le Président de séance  
Gérard ZIPPERT